



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 24 mars 2023

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève –

Madame la Première ministre

Conformément aux dispositions prévues par le Code général de la Fonction publique et ses articles L 114-1 et L 114-2, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par la FGF-FO du 1^{er} avril au 14 avril 2023. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le 31 mars à 20 heures et se terminera pour d'autres le 15 avril à 8 heures. Ce préavis de grève pourra être reconductible.

La contre-réforme des retraites consistant notamment à reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à allonger la durée de cotisations à 43 ans entrainera une dégradation supplémentaire de la santé au travail. La FGF-FO y est totalement opposée.

De même, le recul de l'âge de départ des catégories actives est une mauvaise idée.

A l'inverse, la FGF-FO, tout en rappelant son attachement indéfectible au Code des pensions civiles et militaires, à la CNRACL et au calcul de la pension sur les six derniers mois de traitement, revendique :

- Un taux de remplacement de 75 %,
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour le calcul des droits à pension.
- La bonification de la catégorie active,
- L'extension de la catégorie active à des corps dont les missions nécessitent un départ anticipé,
- La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La garantie du pouvoir d'achat à 60 ans avec une retraite complète
- La suppression des systèmes surcote/décote,
- Le retour de dispositif permettant de cesser plus tôt son activité comme la cessation progressive d'activité et le congé de fin d'activité.

Le dossier anxiogène des retraites ne fait que s'ajouter aux nouveaux coups portés contre les fonctionnaires (gel de la valeur du point d'indice, loi de transformation de la Fonction publique, hausse de l'inflation, tassement de la grille indiciaire, suppression de postes, etc.)

Nous vous prions de croire, Madame la Première ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER,
Secrétaire Général

Copie pour information : Stanislas GUERINI, MTFP et Nathalie COLIN, DGAFP